

# FONDS DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE

## FACULTATIVE (FDASF)

### Objet de l'aide:

---

Fonds à caractère facultatif et subsidiaire à toute aide à laquelle le bénéficiaire peut prétendre auprès des différents dispositifs réglementaires ou organismes dont il pourrait relever, et qui vise à favoriser les réponses dues à des publics en situation particulière. Permettre à un public confronté à des difficultés particulières de bénéficier d'un soutien financier ponctuel favorisant son autonomie financière.

### Bénéficiaire de l'aide:

---

Personne seule de plus de 21 ans, couple sans enfant dont au moins un membre du couple a plus de 25 ans, couple ou famille monoparentale avec des enfants ayant tous plus de 21 ans. Conditions : - Etre domicilié en Haute-Savoie, -Etre en situation régulière sur le territoire français

### Montant de l'aide:

---

Traitement individuel de la demande. Aide plafonnée selon la nature de la demande.

### Démarche:

---

Demande à formuler auprès d'un travailleur social qui instruit la demande, étudiée par une commission spécialisée. La décision est arrêtée par le Président du Conseil départemental ou son représentant.

### A qui s'adresser:

---

- Pôles Médico-Sociaux
- travailleur social titulaire du Diplôme d'Etat intervenant dans une institution
- association départementale